

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Département du NORD  
Arrondissement d'AVESNES  
Ville de LANDRECIES**

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier LEBLOND, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

**Date de convocation :**

Le 6 février 2020

**NOMBRE :**

- de conseillers : 27

- de présents : 20

- de votants : 23

**N° d'inscription de l'acte soumis  
à l'obligation de transmission  
au Représentant de l'Etat :**

03\_2020

**Etaient présents (20) :**

Didier LEBLOND (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Mathieu ARNOLD, Charles BENJABEN, François ERLEM, Virginie SOIGNEUX, Sandrine MERCIER, Agnès COURET, Frédérique PATTOU, Simone CARLIER, Jean-Paul LANNOY, Antoine TELLE, Marie-Noëlle LALLIER, Marie-Agnès DELATTRE, Bernard BRESSY, Xavier LACAILLE, Bernard DELVA, Roger TRICOT, Simone COULON

**Ont donné pouvoir (3) :** François LAFON donne pouvoir Jean-Paul LANNOY, Dorothée MOREAU donne pouvoir à Virginie SOIGNEUX, Xavier LACAILLE donne pouvoir à Bernard DELVA,

**Secrétaire de Séance :**

M. François ERLEM

**Absents (4) :** Micheline GUERMANN, Michel MERY, Jérôme MAILLET, Franck SOUPEZ

**OBJET :**

- Avance sur la subvention du centre social

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une avance de 20 000 € sur la subvention à l'Association de gestion du Centre Socio-Culturel. Cette subvention sera proposée dans le projet de budget primitif 2020.

Sur ces bases, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

**Ainsi fait et délibéré en séance  
les jours, mois et an susdits**

**Le Maire**

Didier LEBLOND

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

